

Réseaux sociaux interdits aux moins de 16 ans en Australie

L'Australie est devenue le premier pays au monde à interdire l'usage des réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans. Depuis le 10 décembre 2025, des plateformes comme Instagram, TikTok, YouTube, Snapchat et Facebook sont tenues par la loi de fermer ou bloquer tous les comptes d'utilisateurs de moins de 16 ans, et les empêcher d'en créer de nouveaux. Le gouvernement d'Anthony Albanese a présenté l'interdiction comme une réponse nécessaire à une inquiétude sociale croissante : de nombreuses études indiquent une corrélation entre l'usage intensif des réseaux sociaux à un âge précoce et des problèmes de santé mentale, allant de la dépression à des troubles du sommeil et de l'image corporelle. C'est précisément à la lumière de données préoccupantes, comme la forte augmentation d'actes d'automutilation et de suicides parmi les adolescents australiens au cours des dernières années, et de révélations selon lesquelles les géants du web auraient rendu leurs plateformes intentionnellement addictives pour les plus jeunes, que le Parlement de Canberra a légiféré avec une rapidité inhabituelle, et avec un fort soutien de l'opinion publique : un sondage « YouGov » indique qu'environ 70-77% des Australiens sont favorables à l'interdiction.

Que prévoit la loi ?

Selon les nouvelles règles, dix grandes plateformes de réseaux sociaux doivent adopter « des mesures raisonnables » pour vérifier l'âge de leurs utilisateurs et exclure ceux qui ont moins de 16 ans, avec des amendes allant jusqu'à 49,5 millions de dollars australiens (environ 30 millions d'euros) pour les transgresseurs. Les sanctions ne seront pas appliquées aux utilisateurs mais aux entreprises. La loi n'impose pas une technologie spécifique de vérification de l'âge, laissant aux gestionnaires le choix des méthodes, pourvu qu'elles soient efficaces et respectueuses de la vie privée. Elle ne fixe pas non plus de standard minimum d'efficacité : les plateformes doivent démontrer à l'Autorité qu'elles ont fait ce qui était raisonnablement possible¹ mais ne sont pas obligées d'identifier chaque utilisateur ou d'atteindre un quota prédéterminé de mineurs exclus. Ce choix « flexible » reflète la conscience que la technologie de vérification de l'âge est encore imparfaite et en évolution. On veut² en outre éviter une utilisation excessive de données sensibles (comme des documents d'identité), en préférant combiner plusieurs indices pour déduire l'âge sans violer la vie privée.

Application progressive

Conscient de l'ambition du projet, le gouvernement a prévu une période d'adaptation. Le 10 décembre 2025 les réseaux sociaux ont commencé à désactiver en bloc les comptes des utilisateurs identifiés comme ayant moins de 16 ans, envoyant des préavis et conservant les profils pour une réactivation éventuelle lorsque l'âge seuil sera atteint. Dans les premiers jours, comme prévu, les anomalies n'ont pas manqué : les médias locaux ont rapporté des cas de jeunes de quinze ans qui ont facilement réussi à contourner les contrôles

¹ « ce qui était raisonnablement possible » est la traduction de « quanto ragionevolmente possibile », où « quanto » a le sens de « ciò che » (« ce qui » (sujet) ou « ce que » (COD)).

Ex. : *Per quanto mi riguarda* » => Pour **ce qui** me concerne ; *È l'esatto contrario di quanto volevate* => C'est exactement le contraire de **ce que** vous vouliez.

Notez qu'en fonction sujet (ce qui), si le verbe implicite est *essere*, ce verbe est souvent éludé en italien : *Abbiamo fatto quanto richiesto* = *Abbiamo fatto quanto era richiesto* (=> Nous avons fait ce qui était demandé), comme c'est le cas dans le texte : *quanto ragionevolmente possibile* = *quanto era ragionevolmente possibile*.

² ! « Si vuole » est une forme impersonnelle (**on** veut), et non un verbe à la forme réfléchie (« il/elle se veut » n'aurait pas de sens ici). V. [fiche grammaire sur la forme impersonnelle](#).

d'âge (en maquillant leur visage, par exemple, pour tromper la reconnaissance faciale) et, à l'inverse, de jeunes de 16 et 17 ans bloqués par erreur par les filtres automatiques. « *Nous nous y attendions : l'objectif n'est pas d'avoir un système impeccable tout de suite* », a déclaré le gouvernement.

Et dans les autres pays ?

D'autres pays regardent l'expérience australienne avec intérêt : le Danemark et la Norvège ont déjà annoncé des projets de loi pour interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans, l'Espagne pense suivre l'exemple australien, et la France et l'Irlande étudient des mesures analogues (en France on parle aussi d'un « *couvre-feu numérique nocturne* » pour les moins de 18 ans). En Italie on discute actuellement un projet de loi pour faire passer de 14 à 15 ans l'âge minimum pour ouvrir un compte sur les réseaux sociaux. En septembre 2025 le Parlement européen a approuvé une résolution (non contraignante) qui demande d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 16 ans dans toute l'UE, à moins d'un consentement parental. Aux Etats-Unis des dispositions similaires commencent à voir le jour, surtout au niveau local : divers Etats (comme l'Utah et la Louisiane) requièrent déjà l'accord parental pour l'accès des mineurs aux réseaux sociaux ou en limitent l'usage nocturne.